

MerKUR DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Die Wirtschaftsförderungspolitik im Rahmen der allgemeinen Regierungspolitik

Anfang 1986 wird sich die luxemburgische Abgeordnetenkommission mit der Neufassung des industriellen Rahmengesetzes vom 28. Juli 1973 beschäftigen. In ihrem Gutachten zu der Gesetzesvorlage, hat die Handelskammer auf die Notwendigkeit für Luxemburg hingewiesen, im internationalen Wettkampf der Regierungen, um Einpflanzungen neuer Aktivitäten, über ein Förderpaket zu verfügen, das den neuesten Unterstützungsmaßnahmen in den Nachbarländern Rechnung trägt.

Die Wichtigkeit einer weiteren Diversifizierung und Restrukturierung der luxemburgischen Wirtschaftsstruktur kann und darf nicht in Frage gestellt werden. Nur die Mittel, mit denen man das dringend erforderliche Gleichgewicht zwischen dem Industrie- und dem Dienstleistungssektor und im Innern der beiden Sektoren zwischen den einzelnen Branchen erreichen will, dürfen zur Diskussion gestellt werden.

Dabei kommt es der Handelskammer darauf an zu unterstreichen, daß die beste Wirtschaftspolitik ihr Ziel nur erreichen kann, wenn sie in einem der Wirtschaft allgemein günstigen Umfeld angewandt wird. Daß dies im Großherzogtum nicht immer der Fall ist zeigt schon der Vergleich der Entwicklung der Einkommen der Lohnempfänger, die sich in den letzten 20 Jahren sechsfach haben, mit denjenigen der Netto-Überschüsse der Unternehmen, die sich in derselben Zeitspanne nur verdoppelt haben.

Außer diesem Umverteilungsprozeß der zu Ungunsten der Wirtschaft verläuft, hatten die luxemburgischen Unternehmen auch noch im Laufe der letzten Jahre die Preisverteuerung des Marktes zu tragen. Dies, einerseits, durch die Schwäche des Belgischen Franken die eine Verteuerung der Rohstoffe bewirkt hat und, andererseits, durch die automatische Anpassung der Löhne und Gehälter an den Preisindex, wobei diese Maßnahmen ein echt national zu meisterndes Problem darstellt.

Ein anderer von Luxemburg kontrollierbarer Faktor der sich zu Ungunsten der Wirtschaft ausgewirkt hat, ist die Haushaltspolitik der luxemburgischen Regierung obwohl sie insgesamt eine gesunde Finanzlage bewirkte. In dem sie aber die kurzfristig auf Verbrauchsgüter ausgerichteten Ausgaben förderte und somit die Steuerlast der Unternehmen noch verschärfte, beschneidet sie besonders die von privater Hand getätigten Investitionsausgaben.

Außerdem, wirken sich die noch immer hohen und von Luxemburg kaum beeinflussbaren Zinsraten auf der Verschuldung der Unternehmen zu Ungunsten der Entlohnung der Eigenmittel aus. Außerdem ist reiflich bekannt daß Investitionen in innovativen Sektoren mit starken Risiken behaftet und aus betriebs-

eignen Mitteln finanziert werden müssen, also auch eine höhere Entlohnung erfordern als sichere Anlagen wie in Staatsobligationen.

Wenn man sich nun das in der Regierungserklärung vom 23. Juli 1984, als vorrangig genanntes Ziel „Restrukturierung und Modernisierung unserer Wirtschaftsstrukturen, und deren Anpassung an die Anforderungen des internationalen Konkurrenzkampfes und der technologischen Umwandlungen „vor Auge führt, müßte man davon ausgehen daß die Regierungspolitik auf eine Stärkung der Rentabilität der Unternehmen hinzielt. Die Taten entsprechen aber nicht den guten Absichten. Deshalb hat die Handelskammer erneut auf die Notwendigkeit hingewiesen :

- die Steuerlast der Unternehmen zu senken um somit ausländisches Risikokapital anzulocken und den luxemburgischen Firmen zu erlauben aus selbst erwirtschafteten Mitteln Neuinvestitionen zu tätigen,
- die wirtschaftsfördernden Infrastrukturen zu verstärken und deren Finanzierung teilweise durch eine Drosselung der Konsumausgaben zu erwirken
- das Ausbildungssystem den Anforderungen einer sich im Wandel befindlichen Wirtschaft anzupassen.

Damit will die Handelskammer nicht sagen, daß Luxemburg auf die im Rahmengesetz verankerten Förderungsinstrumente verzichten soll. Sie will damit nur unterstreichen daß es nicht nur genügt dieses Gesetz an die internationale Wettbewerbssituation anzupassen, eine dynamische Wirtschaftsentwicklung benötigt gleichzeitig ein Umfeld das sowohl Investitionen wie die Konkurrenzfähigkeit der Unternehmen begünstigt.

In diesem Sinne muß die Gesetzesvorlage sogar noch verbessert werden indem insbesondere die Förderung von Investitionen für Forschung und für den Umweltschutz in die Vorlage aufgenommen werden. Die Handelskammer befürwortet mithin die Neufassung des Rahmengesetzes und bietet seine Mitarbeit zur Verwirklichung der vom Gesetz angestrebten Ziele an.

La Chambre de Commerce présente à tous ses ressortissants et aux lecteurs de son bulletin une bonne et heureuse année 1986.

Die Feiertage am Jahresende

Am Jahresende fallen die gesetzlichen Feiertage auf die folgenden Wochentage:

- der erste Weihnachtstag (25.12. 1985) und der Neujahrstag (1.1. 1985) auf einen Mittwoch
- der zweite Weihnachtstag auf einen Donnerstag.

Werden Arbeitnehmer an einem gesetzlichen Feiertag beschäftigt, so sind folgende Bestimmungen zu beachten:

- Die Beschäftigung von Jugendlichen an Sonntagen und gesetzlichen Feiertagen ist grundsätzlich verboten. In gewissen Tätigkeitsbereichen (Hotel- und Restaurationsbranche, Cafés) können Jugendliche im Einverständnis mit der Arbeits- und Mineninspektion an Sonn- und Feiertagen beschäftigt werden. Erwachsene Arbeiter oder Angestellte können an gesetzlichen Feiertagen beschäftigt werden, wenn der Arbeitsablauf dies erfordert.
- Jugendliche die an gesetzlichen Feiertagen arbeiten, haben ein Anrecht auf einen dreifachen Stundenlohn. Zusätzlich erhalten sie einen ausgleichenden Ruhetag während der folgenden 12 Tage.
- Arbeiter und Angestellte haben Anrecht auf einen doppelten Stunden-

lohn für jede an einem gesetzlichen Feiertag geleistete Arbeitsstunde, zuzüglich zur normalen Entlohnung, so wie sie an einem Feiertag für nicht arbeitende Arbeitnehmer ausgezahlt wird.

Der Stundenlohn eines Angestellten wird dadurch ermittelt, daß der Monatslohn durch die theoretische Zahl von 173 Arbeitsstunden geteilt wird. Dieser doppelte Stundenlohn kann jedoch in saisonalen Betrieben (Hotel- und Restaurationsbetrieben, Cafés), durch zwei freie Arbeitstage ersetzt werden; für Angestellte erlaubt das Gesetz einen Abbau des Lohnzuschlags um 100% durch einen kompensatorischen Ruhetag. Werden die

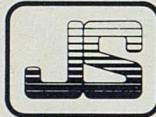
geleisteten Arbeitsstunden als Überstunden verrechnet, so wird für Angestellte ein Lohnzuschlag von 50% verrechnet, für Arbeiter beträgt dieser Lohnzuschlag 25%. Allerdings sind Überstunden aufgrund der Tripartitegesetzgebung nur erlaubt, wenn sie im voraus von der Arbeits- und Mineninspektion genehmigt wurden.

Bezüglich der Staatsbeamten bleibt festzuhalten, daß die Auslegungsvorschrift über die Arbeitszeit und die Feiertage der Bediensteten des Staates bestimmt, daß für den Fall, wo ein Feiertag mit einem Wochentag zusammenfällt, an dem die Staatsbediensteten nicht gearbeitet hätten, die staatlichen Arbeitnehmer gleichfalls ein Anrecht auf einen zusätzlichen freien Tag haben.

In unserem Angebot finden Sie auch

Kaffeeautomaten
Eierkocher
Warmhalteplatten

MATERIEL ET APPAREILS ELECTRIQUES EN GROS



STEFFES

70. Millewé
Boîte Postale 1044

1010 LUXEMBOURG
Tél. 49 33 33

**EPARGNEZ
EPARGNEZ
EPARGNEZ
PLACEZ
PLACEZ
PLACEZ
GAGNEZ
GAGNEZ
GAGNEZ**

Votre succès
dépend beaucoup
de l'efficacité
de votre
partenaire bancaire.

Nous sommes
à votre service.

**CAISSE D'EPARGNE
DE L'ETAT
LUXEMBOURG** BANQUE
DE L'ETAT

EURO TRAVELLERS CHEQUES JETZT AUCH IN ECU

Europäische Währungseinheit breitet sich weiter aus

Mit der Einführung des Euro Travellers Cheques (ETC) in der offiziellen europäischen Währung ECU bieten die Banken ihrer Kundschaft eine neue, wichtige Dienstleistung an, die sie auf Reisen vor Risiken schützt und ihr gleichzeitig, aufgrund der größeren Stabilität des ECU, die bestmöglichen Wechselkurse garantiert.

Die Initiative zur Schaffung von Euro Travellers Cheques wurde Ende 1981 von den bedeutendsten europäischen Banken ergriffen. Ihr Vertrieb verzeichnete rasche Erfolge welche durch ein internationales Abkommen mit Thomas Cook und der weltweit verbreiteten Master Card verstärkt wurden.

Zu den ursprünglichen Gründern der Euro Travellers Cheques gehörten auch die Hauptbanken Luxemburgs, die darin einen weiteren Ausbau ihrer Dienstleistungen im Bereich von sicheren und bequemen Zahlungsmitteln sahen.

Nach dem unentbehrlich gewordenen eurocheque und der weltweit als Nummer Eins rangierenden Kreditkarte Eurocard – Master Card – Access stellen die Euro Travellers Cheques in der Tat einen zusätzlichen

Sicherheitsfaktor im Zahlungsverkehr dar. Sie ermöglichen es selbst in den fernsten Ländern über Bargeld zu verfügen und jedes Risiko im Falle von Verlust oder Diebstahl weitgehendst zu vermeiden.

Die Euro Travellers Cheques werden dem Kunden am Schalter seiner Bank auf seinen Namen in der von ihm gewählten Währung ausgestellt und können überall dort gegen Bargeld eingelöst werden, wo das ETC-Kennzeichen angebracht ist.

Zur Zeit gibt es, neben den neu eingeführten Euro Travellers Cheques in ECU, ETC-Reiseschecks in 10 weiteren Währungen: US Dollar, Pfund Sterling, Deutschmark, französischer Franc, japanischer Yen, holländischer Gulden, Schweizer Franken, kanadischer, australischer und Hong Kong-Dollar. Damit bietet Euro Travellers Cheques das breiteste Währungsspektrum im Bereich der Reiseschecks.

Durch ihre Verbindung mit Thomas Cook und Master Card ist den Euro Travellers Cheques weltweite Akzeptanz gesichert:

– Sie sind in einem dichten Netz von

Verkaufsstellen in 171 verschiedenen Ländern erhältlich;

- weit über 4 Millionen Bankinstitute, Bankfilialen und Geschäfte nehmen die Euro Travellers Cheques als Zahlungsmittel entgegen;
- verlorene oder gestohlene ETC-Reiseschecks werden an über 100 000 Geschäftsstellen schnell und vor allem kostenlos zurückerstattet.

Diese Vorteile der Euro Travellers Cheques erklären die schnell wachsende Beliebtheit dieses internationalen Zahlungsmittels, dessen Marktanteil innerhalb weniger Jahre beachtlich gestiegen ist.

Euro Travellers Cheques in ECU und in den verschiedenen anderen Währungen sind in Luxemburg an den Schaltern folgender Bankinstitute erhältlich:

Banque Générale du Luxembourg, Banque de Luxembourg, Banque Internationale à Luxembourg, Banque Paribas (Luxembourg), Caisse Centrale Raiffeisen, Caisse d'Épargne de l'État, Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Kreditbank.

Communiqué de presse

Sous la Présidence de M. P. LAUTERBOUR, le Conseil Economique et Social s'est réuni en Assemblée plénière le 21 novembre 1985 en vue d'avoir un débat général sur la saisine gouvernementale concernant le livre blanc de la Commission à l'intention du Conseil européen sur l'achèvement du marché intérieur communautaire.

La lettre de saisine gouvernementale précise qu'en raison de l'importance de l'objectif visé à l'horizon 1992 et de l'impact considérable des mesures à moyen et à long terme sur notre pays, il est utile que l'analyse du Conseil porte essentiellement sur ceux des chapitres qui constituent des orientations plus fondamentales tels que les domaines de la fiscalité, des télécommunications, des marchés publics ainsi que les mesures touchant les entreprises et la concurrence.

Après un débat approfondi, le Conseil Economique et Social a arrêté son approche du problème et il a chargé un Groupe de travail d'élaborer un projet d'avis dans les meilleurs délais.

Remise des certificats d'aptitude professionnelle



C'est en présence de plusieurs personnalités du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Chambre de Commerce et de la Chambre de Travail qu'a eu lieu le 25.11.85 au Lycée technique du Centre-Limpertsberg la remise solennelle des certificats d'aptitude professionnelle des professions de cuisinier, garçon/serveuse de restaurant et hôtelier. Pas moins de 92 % c.à.d. 35 hôteliers, 15 cuisiniers, 8 garçons/serveuses de restaurant furent à l'honneur. A la fin de la manifestation les lauréats et les invités se virent offrir un vin d'honneur.

LE BUDGET DE L'ETAT 1986

Dans son avis relatif au projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1986, la Chambre de Commerce a procédé à une analyse détaillée du contexte économique mondial et luxembourgeois et à partir d'un examen des orientations budgétaires du budget 1986, la Chambre de Commerce a étudié dans quelle mesure la politique budgétaire du gouvernement répond aux défis de la situation économique et sociale actuelle. Un intérêt de priorité à cet égard a été celui de la fiscalité des entreprises. Dans les lignes qui suivent nous reproduisons les principaux extraits de cet avis.

Analyse de la base financière des finances publiques

A partir de l'année budgétaire 1983 les budgets successifs se sont caractérisés par des mesures prises dans le cadre de la restructuration industrielle et financière de la sidérurgie. Mais les années 1983 et 1984 ont également été marquées, et ceci indépendamment des mesures exceptionnelles, par des plus-values substantielles de recettes fiscales qui ont été utilisées, d'une part, pour alimenter les réserves et les fonds publics et, d'autre part, pour dépasser les montants prévus des dépenses publiques.

L'existence de ces plus-values explique que le Gouvernement a disposé d'une base financière solide pour élaborer les projets de budget pour 1985 et 1986, comme la Chambre de Commerce tentera, chiffres à l'appui, de le montrer en analysant l'évolution des réserves budgétaires, des liquidités des fonds publics, ainsi que la structure et la progression de la dette publique.

Les réserves budgétaires

Selon les prévisions budgétaires pour 1985 et 1986, l'exercice 1986 devrait se clôturer par un total des réserves de l'Etat légèrement supérieur à 4 milliards de francs.

Cette reconstitution au-delà de ce qui a été escompté, s'explique par les plus-values substantielles de recettes enregistrées en 1983 et 1984 et dont une partie a été affectée à l'alimentation des réserves.

Le déficit budgétaire de 1983 a ainsi pu être ramené de 5,7 milliards de francs à seulement 2,3 milliards et l'excédent attendu en 1984 a pu être dépassé de 0,65 milliard de francs.

En y ajoutant dans la logique des sous-estimations systématiques des recettes, qui a été une constante pour les exercices précédents, les plus-values probables pour les années en cours et à venir, il n'est pas téméraire de supposer que le montant des 4 milliards de francs envisagé pour le décompte de l'exercice 1986 soit une sous-estimation de la marge d'action dont disposerait l'Etat à travers ses réserves budgétaires accumulées.

Il n'est dès lors pas faux de conclure à une situation globale satisfaisante des réserves, compte tenu surtout des craintes qu'on ait encore pu avoir il y a trois ans, de voir s'épuiser ces réserves.

Les fonds d'investissements publics

La situation des fonds d'investissements publics, dont les dépenses représentent d'ailleurs l'essentiel du volume global des investissements directs de l'Etat, se présente comme suit :

Ce sont également les plus-values de recettes encaissées en 1984 qui ont permis de relever assez sensiblement le niveau des liquidités des fonds publics.

A ce sujet, il est utile de se rappeler que le projet de budget pour 1984 avait prévu des recettes de 2,8 milliards de francs uniquement, de sorte que les avoirs escomptés pour la fin de l'exercice 1984 ont été évalués à quelque 150 millions de francs.

Lors de la présentation du projet de budget pour 1985, le Gouvernement a pourtant présenté une révision des estimations de recettes pour 1984 pour éviter de devoir publier des avoirs négatifs pour la fin de l'exercice 1984. Le Gouvernement a dès lors créé le précédent d'annoncer des plus-values possibles pour l'exercice 1984 et ceci dans les termes suivants : « (comme) un certain nombre de recettes supplémentaires sont d'ores et déjà prévisibles au titre du budget 1984, le Gouvernement a opté – conformément aux principes d'affectation des plus-values des recettes – pour la liquidation d'une partie de cet excédent prévisible au profit des fonds d'investissements » et après la révision des chiffres, les recettes attendues ont été estimées à 4,3 milliards de francs.

Finalement, le compte provisoire pour 1984 a fait état d'un montant de recettes de 7 milliards de francs, donc d'une plus-value de 4,2 milliards par rapport au projet de budget pour 1984 et encore de 2,7 milliards de francs par rapport aux chiffres corrigés en 1985.

Pour dissiper à priori tout équivoque, la Chambre de Commerce tient à relever qu'elle approuve qu'une grande partie de ces plus-values a servi à alimenter les liquidités des fonds publics qui prennent en charge la plupart des investissements publics.

Elle s'étonne toutefois, d'une part, de l'envergure des montants des plus-values, sujet sur lequel elle reviendra par après et, d'autre part, du silence du Gouvernement qui, contrairement au précédent créé en 1985, n'a pas annoncé ou au moins fourni des indications lors de la présentation du budget pour 1986 sur les plus-values attendues et déjà partiellement réalisées pour l'exercice 1985.

L'affectation des soldes excédentaires prévisibles au bénéfice des fonds d'investissement aurait pu s'accompagner d'un allègement des prélèvements budgétaires nécessaires pour financer le programme d'investissement et forcer le Gouvernement de décider au moment même de la présentation du projet de budget 1986 de l'affectation de cette marge probable.

L'endettement

La dette publique à charge de l'Etat a subi certaines modifications en 1985 à la suite du changement intervenu dans le mode de financement de la sécurité sociale.

Dorénavant, en vertu de la loi du 23 mai 1984 portant réforme du système de financement des régimes de pension contributifs, les intérêts payés sur les certificats de la dette publique à terme non défini émis au profit des différentes caisses de pension, sont remplacés – et partant la dette en question annulée – par des crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice inscrits au budget du Ministère de la sécurité sociale.

La Chambre de Commerce rappelle à ce propos qu'il s'agit d'une opération purement comptable consistant dans le remplacement d'une dette et de sa charge d'intérêts par des crédits budgétaires destinés, à leur tour, à contribuer au financement de l'assurance-pension.

Cette opération sort d'ailleurs un effet négatif puisqu'avec l'extinction de la dette à terme non défini contractée au profit des régimes de pension contributifs, disparaît simultanément l'indicateur de la situation financière de plus en plus précaire et préoccupante de la plupart de ces régimes de pension résultant de l'insuffisance croissante des capitaux.

Par ailleurs, il faut toutefois constater que l'endettement de l'Etat qui se compose des dettes à long et à moyen terme, ainsi que de la dette flottante, se situe à un niveau tolérable, le recours à l'emprunt comme moyen de financement des dépenses publiques ayant été pratiqué modérément au cours des dernières années, comme en témoigne le relevé suivant des emprunts contractés ou prévus :

On peut constater que le Gouvernement a systématiquement renoncé à épuiser le plafond annuel de 4 ou 5 milliards de francs au-delà duquel l'appel à l'emprunt sur le marché luxembourgeois des capitaux risquerait de provoquer des effets d'éviction tout en suscitant la méfiance des investisseurs captifs et non captifs en obligations de l'Etat.

Cette politique prudente est d'autant plus manifeste si on analyse la seule dette extérieure qui ne s'élève qu'à 4% de la dette totale et qui n'a été alimentée depuis 1980 que par un emprunt de 0,75 milliard de francs contracté en 1984 au profit du Fonds des routes.

Rappelons que contrairement à la dette intérieure qui n'est en fin de compte qu'un transfert entre contribuables et détenteurs de titres qui n'affecte pas, en l'absence d'effets d'éviction, le revenu national, la dette extérieure, outre le risque de charge qu'elle comporte, équivaut par contre à un réel appauvrissement du pays. De plus, un recours excessif à ce mode de financement finirait par ébranler la crédibilité du pays sur le marché financier international.

A la vue de ces chiffres, la Chambre de Commerce constate que

- les réserves accumulées ont atteint fin 1984 avec quelque 4 milliards de francs un niveau élevé,
- les fonds publics avec des avoirs avoisinant les 4,8 milliards de francs fin 1984 ont disposé de liquidités satisfaisantes,
- l'endettement national a été modéré et l'endettement extérieur quasi inexistant.

Les choix politiques au niveau de l'élaboration du budget

La Chambre de Commerce s'étonne qu'en partant d'une base assez solide des finances publiques et après un budget 1985 qualifié par ses auteurs de budget de transition et de consolidation, le Gouvernement qui a encore souligné lors de la déclaration sur l'état de la nation que croire aux chances du pays, c'est aussi modérer les appétits, ait présenté avec le projet sous avis un budget où selon les dires du Ministre des Finances et du Ministre délégué au Budget, l'accent n'est pas mis tellement sur l'économique, mais plutôt sur le social.

La Chambre de Commerce, tout en marquant son accord à l'utilisation des liquidités pour renflouer la réserve et les fonds, regrette que le Gouvernement ait décidé d'affecter les liquidités restantes non pas à la diminution de la pression fiscale, mais à l'augmentation des dépenses publiques.

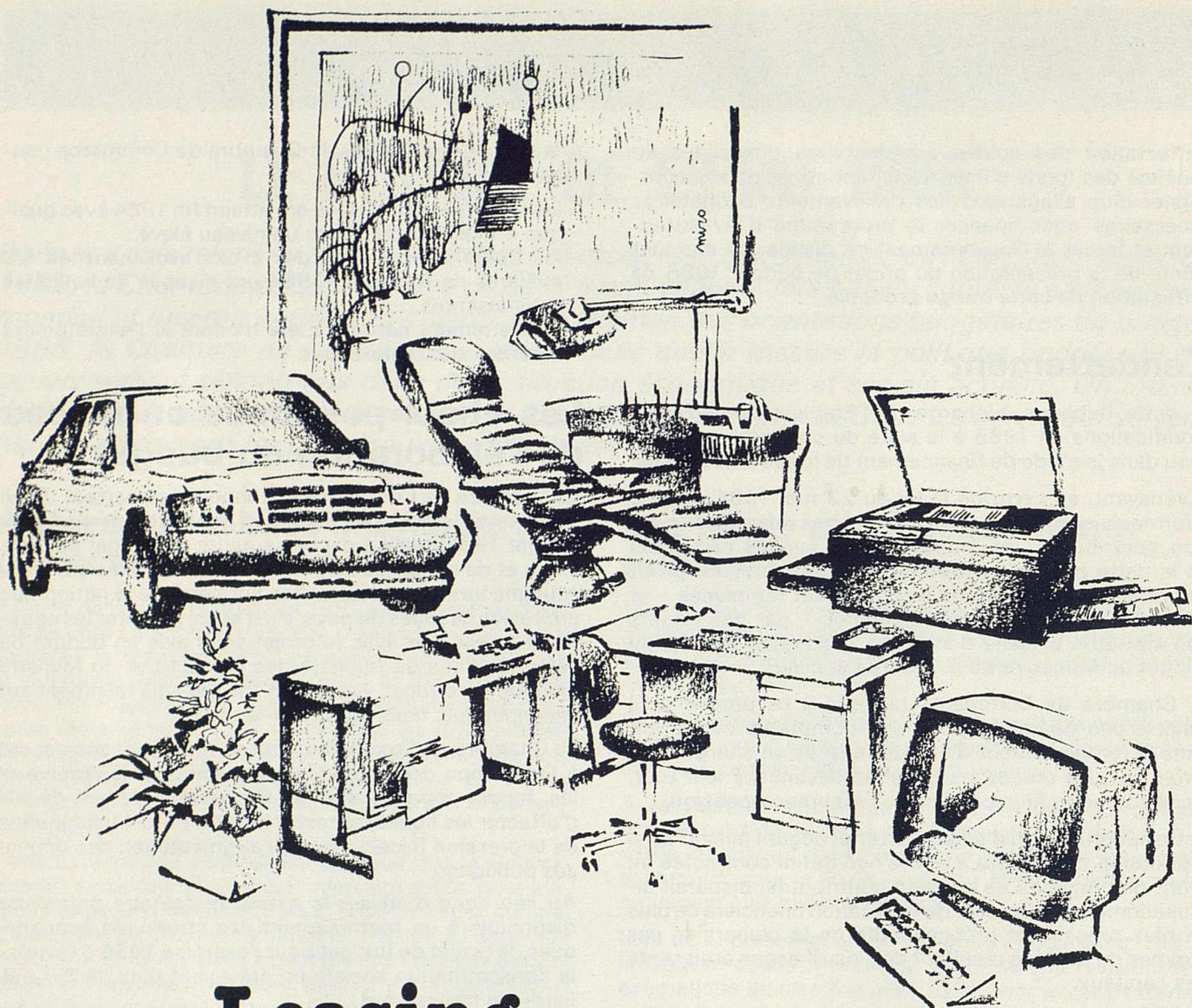
Au lieu donc d'utiliser la marge budgétaire potentielle disponible à un renforcement des structures économiques, le projet de budget pour l'exercice 1986 a favorisé la consommation sociale en prévoyant plus de 2,5 milliards de francs pour :

- relever les traitements de la fonction publique (plus d'un milliard de francs)
- l'adaptation linéaire du barème fiscal des personnes physiques (300 millions de francs)
- relever certains plafonds de l'impôt commercial et de l'impôt sur le total des salaires (210 millions de francs)
- la réduction linéaire de l'impôt de solidarité (850 millions de francs)
- l'allocation d'une rentrée scolaire à verser en 1986 par la caisse nationale des prestations familiales (130 millions de francs).

L'analyse des effets de ces mesures fait apparaître qu'en fin de compte elles n'ont pas de finalité sociale dans la mesure où la fonction publique est en général bien rémunérée également en comparaison avec celle de l'étranger, et que les adaptations linéaires profitent relativement plus à ceux qui ont une faculté contributive élevée par opposition aux socialement faibles qui en sont dépourvus. En ce sens, la Chambre de Commerce invite le Gouvernement à mener dorénavant, dans le domaine social, une politique plus sélective au profit des plus déshérités.

Ce paquet de mesures épuise déjà en partie la marge de manœuvre dont dispose le Gouvernement.

S'y ajoute que la lecture du projet de budget ne fait guère apparaître un effort sérieux de comprimer les dépenses globales selon l'adage « dépenser mieux pour dépenser moins ». Les auteurs du projet de budget ne mettent pas en question le caractère dit incompressible de certaines dépenses publiques.



Leasing

La bonne formule de financement.
Pour les indépendants, les PME,
les commerçants, artisans...

pour
tout renseignement
ou conseil
tél. 44.99.14.12.



**CREDIT
EUROPEEN**
DEPARTEMENT LEASING

Luxembourg (4 ×), Esch-Alzette (2 ×),
Bettembourg, Differdange, Dudelange, Pétange,
Rodange, Ettelbruck et Mersch.

L'absence de cette volonté trouve une expression éclatante dans le dépassement important de la norme budgétaire, alors qu'elle est déjà surfaite à son tour, puisque la prévision d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires repose sur l'hypothèse implicite de l'échéance d'une tranche indiciaire tout au début de l'année 1986.

Une telle politique de l'arrosoir pratiquée par l'intermédiaire, des dépenses publiques est, selon la Chambre de Commerce, difficilement compatible avec l'engagement pris par le Gouvernement dans sa déclaration du 23 juillet 1984 de mettre en oeuvre une gestion budgétaire plus rigoureuse au moyen notamment d'une plus grande sélectivité au niveau de certaines dépenses.

Ainsi la Chambre de Commerce constate que

- les dépenses de consommation de l'Etat ont augmenté de 9,6 %,
- les transferts inscrits au budget pour équilibrer les comptes d'exploitation des CFL augmentent et ceci compte tenu d'un tarif marchandises plus élevé qu'à l'étranger, ce qui prouve que, d'une part, cette société ne s'est pas adaptée à la diminution du volume et au changement de structure de la demande et que, d'autre part, l'organisation de cette société ne correspond pas aux exigences de gestion d'une entreprise moderne,
- les transferts de revenus, dont les dépenses enregistrées dans les comptes dépassent d'ailleurs constamment les crédits votés, ont augmenté avec 9,9 % sensiblement plus vite que la norme budgétaire,
- les transferts à la sécurité sociale qui s'élèvent à plus de 16 % des dépenses publiques totales, accusent à leur tour un taux de croissance de 5,2 %,
- les transferts de revenus aux communes risquent de finir par dépasser en 1986 les 6 milliards de francs. La Chambre de Commerce se permet de réitérer ses appels pour une modération de la dette et des dépenses communales. Ainsi salue-t-elle l'initiative prise par le Gouvernement de faire appel, dans une récente circulaire du Ministère de l'Intérieur, aux responsables communaux, de ne pas gonfler outre mesure des dépenses d'investissement et de fonctionnement, suite notamment à des rentrées extraordinaires au niveau des communes, du fait des plus-values réalisées en matière des impôts auxquels participent les communes. La Chambre de Commerce voudrait également rappeler la nécessité d'une réforme des finances communales qui a été annoncée depuis des années et pour la réalisation de laquelle la Chambre de Commerce exige l'établissement d'un calendrier contraignant.

La dynamique de ces postes qui occasionnent un accroissement démesuré des dépenses, est à l'origine d'une amputation correspondante de la marge de manoeuvre budgétaire déjà partiellement épuisée par les allègements

fiscaux linéaires sans impact économique et de surcroît à caractère social douteux.

La Chambre de Commerce est d'avis que dans la micro-économie luxembourgeoise fortement exposée à la concurrence internationale, la croissance soutenue et créatrice d'emplois que le Gouvernement s'est fixée comme objectif ne peut être autre qu'« export-led » voire « export-determined ».

Afin de permettre dès lors à une éventuelle relance conjoncturelle extérieure de se transmettre à l'économie interne luxembourgeoise, il faut créer un environnement économique propice au déploiement des activités économiques. Cette condition est également nécessaire à l'implantation d'entreprises nouvelles ou à l'extension d'entreprises existantes.

La Chambre de Commerce doit toutefois constater que les orientations budgétaires pour 1986 donnent la priorité non pas à l'objectif primordial d'un renforcement des structures économiques, mais utilisent la marge budgétaire pour financer des augmentations globales et peu sélectives des dépenses publiques.

Une affectation autrement plus productive à terme de la réserve budgétaire aurait consisté dans l'amélioration de l'environnement fiscal et des infrastructures physique et humaine dans lesquels les entreprises doivent évaluer.

Ainsi la réserve budgétaire aurait dû servir à :

- réviser la charge fiscale pesant sur les entreprises en vue d'attirer des capitaux à risque étrangers qui s'orientent au rendement à moyen terme et d'offrir une rémunération normale au capital à risque investi au Luxembourg. Il serait d'ailleurs préférable de remplacer les subventions aux entreprises, quelle que soit la forme de ces dernières, par des allègements fiscaux, cette mesure étant neutre en termes budgétaires. Les stimulants sous forme de subsides, tout en pouvant être appliqués d'une façon plus sélective, sont généralement tributaires de procédures souvent complexes et difficiles au point de décourager les entreprises d'en profiter, tout comme il est souvent malaisé de les justifier au niveau communautaire. De plus, ils ne produisent leurs effets dans le chef des entreprises que pendant une durée limitée, tandis que la fiscalité normale est un atout constant qui ne manquerait pas de compenser les avantages des subsides au cours de la vie d'une entreprise saine,
- renforcer l'infrastructure qui est porteuse d'activités nouvelles et la financer partiellement par un contrôle plus strict des taux d'augmentation des dépenses de consommation ou de transferts au sens large,
- adapter la formation aux besoins d'une économie en mutation.

Avant de développer dans une troisième partie de façon approfondie les aspects relevés ci-avant, la Chambre de

Nous exécutons tous travaux d'isolation

- a) **étanchéité** toitures, terrasses, caves, réfection et entretien
- b) **thermique** sous-toitures, greniers, murs et planchers, caves et toitures extérieures
- c) **magasin** tout pour l'isolation

WILLY DOERNER ESCH/ALZETTE - 110, rue de l'Alzette - téléphone : 54 01 58

Commerce voudrait encore faire quelques remarques de principe, d'une part, quant à la norme budgétaire et, d'autre part, quant à la sous-estimation systématique déjà mentionnée des recettes fiscales.

La norme budgétaire

La norme budgétaire qui établit un certain parallélisme entre le produit intérieur brut et les dépenses budgétaires devrait servir de garde-fou contre l'emballlement des finances publiques. Toutefois, cet objectif n'est pas automatiquement atteint par l'application de la norme, de sorte que d'aucuns mettent en doute l'opportunité économique d'une telle norme. A leur sentiment, elle peut même inciter le Gouvernement à une gestion budgétaire peu sélective dans la mesure où elle invite le Gouvernement soucieux de respecter la norme, à se contenter de contrôler les taux d'accroissement des dépenses sans pour autant se soucier de l'efficacité économique et sociale de certaines de ces dépenses spécifiques.

Aussi la Chambre de Commerce constate-t-elle que l'expérience donne plutôt raison aux tenants de cette thèse.

Dans ses avis successifs relatifs aux projets de budgets 1984 et 1985, la Chambre de Commerce avait déjà attiré l'attention sur ce phénomène en publiant un tableau comparant l'évolution prévue et effective des dépenses publiques. Elle se limite à reprendre ci-contre le tableau synthétique qui indique les degrés successifs de dépassement des normes annoncées.

Normes annoncées dans le budget et croissance effective des dépenses suivant les comptes généraux

Exercice	Norme annoncée (%)	Taux effectifs de croissance des dépenses	
		ordinaires	totales
1980	7,5	12,9	15,2
1981	10,2	13,9	17,3
1982	6,7	17,6	18,3
1983	6,5	13,6	32,3
1984	6,2	13,1	21,5

Le tableau compare simultanément les taux effectifs de croissance tels qu'ils ont été constatés sur la base des comptes généraux tant pour les dépenses ordinaires que pour les dépenses extraordinaires par rapport à la norme annoncée dans les projets de budgets respectifs.

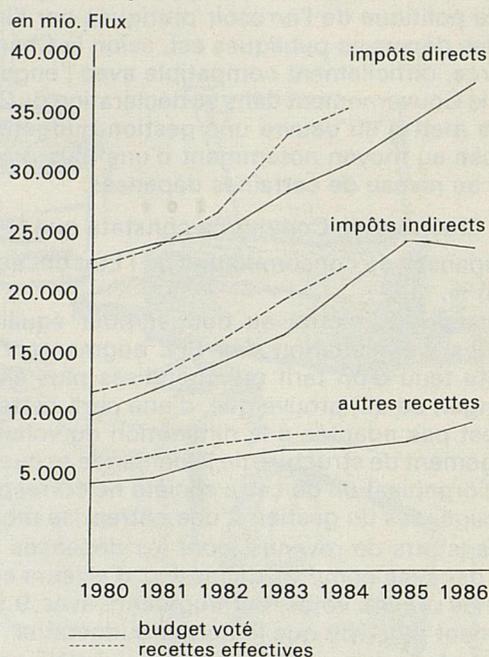
Toutefois, l'application d'une norme à des dépenses extraordinaires étant dépourvue de tout sens économique, la Chambre de Commerce se contentera d'analyser le respect de la norme au niveau des dépenses publiques ordinaires.

L'analyse de ces chiffres fait clairement ressortir que les taux de croissance des dépenses publiques ont fini le plus souvent par être le double des taux annoncés.

Ces dépassements successifs illustrent que la norme n'a pas pu remplir sa fonction de garde-fou. On en fait tout au plus une utilisation perverse en la transformant en une limite minimale à la hausse des dépenses publiques, ce qui n'est évidemment pas conforme à sa philosophie initiale.

Encore s'agit-il à ce stade de l'analyse de s'interroger sur les raisons qui ont permis de tels dépassements successifs. Poser cette question, c'est aborder un deuxième volet qui caractérise la récente politique des finances publiques, à savoir la sous-estimation systématique des recettes fiscales.

Repartition des recettes



La sous-estimation systématique des recettes fiscales

La Chambre des Comptes dans son avis sur le projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1983 a noté à propos des crédits non limitatifs inscrits dans le budget que : « La comparaison des crédits votés avec les dépenses des années précédentes fait ressortir que les estimations budgétaires n'avaient pas tenu compte ni des résultats antérieurs ni de l'évolution prévisible des besoins réels. Comme l'appréciation peu réaliste de ces dépenses s'étend sur une période de 4 années consécutives, on ne peut échapper à la conclusion qu'elle a été effectuée de façon systématique pour ne pas trop gonfler le budget ».

La Chambre des Comptes continue en précisant que beaucoup de crédits non limitatifs sont fixés de façon symbolique ou sont dépassés disproportionnellement par rapport aux prévisions budgétaires de sorte que « du fait de leur ampleur, les dépassements faussent en partie la physionomie du budget tel qu'il a été présenté à la Chambre des Députés ».

Cette politique systématique de sous-estimation des dépenses publiques, lors de la présentation du budget, explique les dépassements ex post des normes annoncées et n'est possible que par l'existence simultanée d'une sous-estimation parallèle des recettes fiscales.

Une partie des plus-values dégagées ont servi à l'alimentation clandestine au cours de l'exercice des crédits non limitatifs.

Tout en considérant qu'une sous-estimation des recettes est préférable à une surestimation, avec tous les problè-

**REDUISEZ
VOS COUTS LOGISTIQUES
EN EUROPE.
AVEC TNT-IPEC.**



Un réseau européen, 10 0.000 points de chute et 2.500 camions express. TNT-IPEC dynamise la logistique de l'entreprise.

Ces dernières années, diverses techniques se sont développées pour lutter contre les surcoûts logistiques pénalisant la structure financière de l'entreprise. Sont ainsi apparues les techniques modernes de manutention (robotisation, palletisation,...), de gestion numérique de données et de stock (bar codage,...) etc.

Mais il en est une que l'on néglige par trop souvent. Alors qu'elle permet d'envisager les flux logistiques de l'entreprise de manière plus intégrée et plus stratégique. Et pourtant plus rentable. C'est celle du **transport express**.

Ainsi TNT-IPEC, leader européen du fret express permet à l'entreprise de se doter d'un atout supplémentaire dans la bataille pour une profitabilité accrue.

En effet, grâce au réseau et au système TNT-IPEC l'entreprise pourra conforter sa position concurrentielle en Europe tout en diminuant ses coûts de fonctionnement.

TNT-IPEC aide à supprimer en tout ou en partie ces frais de distribution qui amputent les bénéfices de l'entreprise.

Avec 2.500 camions desservant à tout moment et de manière express plus de 100.000 destinations dans toute l'Europe, il devient maintenant possible à l'entreprise de maintenir ses stocks de produits finis ou semi-finis au niveau le plus financièrement rentable. Qui plus est, envisager de restructurer un réseau actuel de dépôts locaux pour ne conserver à terme qu'un seul centre de distribution ne relève plus de l'utopie. En effet, les camions TNT-IPEC rayonneront au départ de ce centre dans toute l'Europe pour effectuer des livraisons "just-in-time". Oubliée la distribution statique. Place à la distribution dynamique.

Moins d'actifs immobilisés. Moins de frais administratifs. Moins de papiers. Sans que le service à la clientèle n'en souffre. Les délais, 24 ou 48 heures selon les destinations sont garantis. L'entreprise peut se concentrer sur l'essentiel: la fabrication de ses produits et leur commercialisation.

TNT-IPEC permet d'être là où il faut, au moment où il faut et avec les quantités qu'il faut. Ni plus, ni moins.

TNT-IPEC réagit au jour le jour et en porte à porte pour qu'une pointe de demande imprévue puisse être satisfaite ou une offensive soudaine de la concurrence contrecarrée. Alors que bien souvent les quotas alloués en début d'exercice se révèlent vite insuffisants. L'entreprise se voit également libérée des tâches et des soucis d'intendance dans sa recherche de nouveaux débouchés et son implantation à l'étranger.

Pourquoi en effet être pénalisé par l'absence d'un dépôt en Suède ou en Italie alors qu'il est possible d'y acheminer à n'importe quel moment tout ce qui est nécessaire à satisfaire la demande créée? TNT-IPEC complète sans délai un réseau de distribution qui ne répond plus à l'attente.

De tels exemples d'intervention pourraient ainsi être multipliés.

TNT-IPEC: un outil de gestion au service d'une dynamique commerciale offensive.

TNT-IPEC est donc plus qu'un simple transporteur express, il est un véritable partenaire logistique. En effet, recourir à TNT-IPEC c'est opter pour la rationalisation des coûts de distribution, l'allocation des ressources à des utilisations directement productives et la garantie d'un service impeccable à la clientèle.

Tout cela en augmentant la flexibilité structurelle de l'entreprise et en permettant enfin de chiffrer précisément ce que coûte sa logistique.

Alors n'hésitez pas et contactez-nous au 43.62.21.

**Plus qu'un transporteur express.
Un partenaire logistique.**

TNT IPEC
le système de fret express

DOSSIER

mes de financement qui s'ensuivraient, la Chambre de Commerce est néanmoins d'avis que le Gouvernement devrait faire un effort pour estimer de façon plus réaliste les recettes fiscales, ce qui le forcerait à avouer plus clairement ses choix de politique budgétaire et l'empêcherait de contredire par après dans la pratique les discours de rigueur tenus au moment des présentations des budgets respectifs.

Finalement, la Chambre de Commerce voudrait soulever une question à laquelle aucune réponse ne lui est parvenue jusqu'à ce jour, concernant le processus par lequel l'Etat, respectivement l'IML en utilisant son droit de seigneurage, a mis en circulation les nouveaux billets luxembourgeois de mille francs.

La contrepartie de cette opération a-t-elle été une augmentation des réserves de l'IML sous forme notamment de billets belges immédiatement retirés de la circulation ou a-t-on assisté au contraire, de façon exceptionnelle, jusqu'à épuisement partiel du plafond monétaire, à un financement monétaire de certaines dépenses soit de l'Etat, soit de l'IML?

Le commerce et l'hôtellerie

Le commerce et l'hôtellerie sont également engagés dans une phase de restructuration, l'un devant adapter ses structures aux nouvelles formes de la distribution et l'autre devant se moderniser dans le sillage de la mise en oeuvre de l'hôtellerie de congrès.

Le Gouvernement a pris note de ce phénomène et a retenu dans la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1984 qu'il « a conscience de la nécessité de soutenir cette composante fondamentale de notre tissu économique et d'adapter le cadre de son fonctionnement ».

A la lecture du budget pour l'exercice 1986, l'on se demande si cette intention louable trouve un reflet judicieux dans les chiffres. Aussi la Chambre de Commerce estime-t-elle que notamment les crédits sous forme de bonifications d'intérêt et de subventions en capital pourraient être étoffés davantage en vue de stimuler les investissements.

C'est pourquoi la Chambre de Commerce se doit de lancer un appel urgent au Gouvernement, afin qu'il renforce

les aides accordées aux services et institutions fonctionnant à l'intention des petites et moyennes entreprises du commerce et de l'hôtellerie-restauration et qu'il étoffe substantiellement les aides directes aux entreprises relevant de la distribution et de l'hôtellerie.

Au niveau de ces crédits non limitatifs, l'enveloppe budgétaire gagnerait à serrer de plus en plus les besoins réels de l'économie et la pratique qui s'est généralisée ces dernières années et qui consiste à prévoir une dotation dont on sait par expérience qu'elle sera sûrement insuffisante devrait être abandonnée. Ainsi, le Gouvernement éviterait que le crédit budgétaire afférent aux subventions en capital et aux bonifications d'intérêt soit épuisé dès les 3/4 d'un exercice. Les demandes des requérants introduites au dernier trimestre ne peuvent alors être honorées qu'après une période d'attente due aux négociations pour la couverture des dépassements budgétaires ou même au versement des aides non couvertes par le crédit complémentaire se faisant à charge du budget de l'année suivante. Les retards de paiements en résultant pour les investisseurs ne sont certainement pas conformes à l'idée d'encouragement qui est inhérente à ces formes d'aides.

La fiscalité des entreprises

Depuis plusieurs années, des institutions et des organes tels le Conseil Economique et Social, la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés, les fédérations professionnelles, la Chambre de Commerce ne se lassent pas d'exiger la normalisation de la fiscalité des entreprises. Par ailleurs, les Gouvernements actuels et précédents ont affirmé que la refonte générale du système d'aides fiscales et financières en faveur des entreprises figure parmi les tâches prioritaires du programme gouvernemental.

Dans son avis sur le projet de budget 1985, la Chambre de Commerce avait déjà écrit à ce propos: « En cette matière, trop de temps a déjà été perdu, car les pays voisins ont allégé entretemps le poids de la fiscalité pesant sur leurs entreprises. Afin d'entamer cette révision, il serait urgent de se fixer encore avant la fin de l'année sur un calendrier des dispositions fiscales à revoir. Même

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG

TOUS LES SERVICES D'UNE
FIDUCIAIRE
COMPÉTENTE ET AVANCÉE



TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG

UNE ORGANISATION MONDIALE POUR
L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS
COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES

Registre de Commerce de Luxembourg:
A-26425

Renseignements:
Mme Josette MULLER, Dir. Admin.

Téléphone:
2 02 98 (5 lignes)
47 41 64 (5 lignes)

Bureaux:
82, avenue Victor Hugo
LUXEMBOURG

Télex:
1856
TOSON LU

si ce calendrier s'étalait sur 4 ou 5 ans, il aurait le mérite de souligner le sérieux des déclarations d'intention faites jusqu'ici par les Gouvernements en la matière.»

La normalisation de la fiscalité souhaitée par les entreprises est loin d'être une revendication sectorielle. Ce souhait vise surtout à créer l'environnement nécessaire pour assurer la croissance économique future – celle-ci étant la base même sur laquelle se fonde l'emploi.

Il est utile, avant d'entamer une analyse des mesures à prendre, de se rappeler les raisons du profond malaise résultant de la situation actuelle :

- les impôts non liés aux bénéficiaires ont comme effet de réduire la propension à l'investissement et peuvent même menacer l'existence des entreprises ;
- la structure générale du système fiscal actuel freine la croissance ;
- la comparaison internationale en matière d'impôts montre, pour certains secteurs au moins, que la compétitivité de ces entreprises luxembourgeoises est fortement entravée ;
- le niveau élevé des taux d'imposition directe a conduit incontestablement, d'une part, au développement du travail clandestin, voire d'une économie parallèle, d'autre part, à une démotivation accrue face à l'effort à accomplir au lieu de travail.

S'il est vrai que la fiscalité n'est qu'un des facteurs de coûts parmi d'autres (salaires, intérêts, coûts de l'énergie et des matières premières), elle est sans doute aussi un des seuls facteurs qui peut être complètement déterminé par le Luxembourg.

Elle joue souvent un rôle non négligeable lors des considérations développées à l'occasion du choix du lieu d'implantation d'un projet d'investissement. A cet égard, il ne faut pas négliger l'importance de la charge fiscale attendue pour l'avenir, par opposition à la charge fiscale actuelle.

Un investisseur étranger suit certainement avec intérêt les discussions se déroulant dans les pays voisins et notamment en Belgique et en Allemagne. Lors de la décision d'investissement, il est important que le décideur se trouve en face d'un système fiscal simple, prévisible, constant à long terme, car à l'encontre des subventions uniques éventuellement allouées au départ, la fiscalité lui indique dans quelle mesure il devra partager ses gains à l'avenir avec les pouvoirs publics locaux et nationaux.

En outre, la simplification du système fiscal, par le fait de permettre une compréhension rapide de ses effets, sera plus juste en général et plus favorable notamment aux petites et moyennes entreprises.

Une réduction de la charge fiscale pourrait entraîner à court terme une diminution des recettes fiscales desti-

nées à financer le budget. En vue de compenser les moins-values éventuelles des recettes, le Gouvernement a le choix entre deux solutions :

Il pourrait chercher d'autres sources de financement, soit du côté d'autres types d'impôts – ce qui ne ferait que déplacer le problème – soit du côté d'emprunts supplémentaires, solution envisageable mais qui serait à déconseiller d'un point de vue économique.

Mais, le Gouvernement pourrait suivre une autre stratégie qui serait le ralentissement du rythme, voire la diminution, de certaines dépenses publiques et ajouter la marge de manœuvre ainsi dégagée à la marge dont il a été question dans le chapitre ci-avant des orientations budgétaires pour pouvoir ainsi réduire la charge fiscale sans pour autant devoir entraver la base financière solide des finances publiques.

Cette dernière hypothèse ne doit pas être considérée comme une revendication irréaliste ou bien comme une exigence d'entamer une politique de récession à un moment de conjoncture favorable. On peut en effet s'imaginer que des subventions actuellement accordées ne soient plus nécessaires à partir du moment où la fiscalité s'allégerait sensiblement.

Sous cet angle de vue, l'acceptation d'une norme de croissance du budget inférieure au taux de croissance du PIB paraît tout à fait réalisable et compatible avec une politique fiscale rénovée.

Ainsi la Chambre de Commerce estime que l'amélioration de la structure économique du pays en vue d'en assurer la stabilité exige une réflexion sur les caractéristiques d'une réforme fiscale qui viserait les buts économiques esquissés ci-avant.

Dans cet ordre d'idées,

- elle devra être perçue comme le signal d'une amélioration persistante du cadre des investissements et non comme une injection conjoncturelle,
- elle devrait simplifier le droit fiscal,
- elle devrait se faire sans distinction suivant les branches et les tailles des entreprises, tout en favorisant davantage les entreprises qui investissent dans le pays,
- elle devrait être décidée dans un paquet global, même si la réalisation devrait se faire graduellement,
- elle devrait en toute hypothèse tenir compte des développements en matière fiscale au niveau international.

En conclusion, la Chambre de Commerce est d'avis qu'un allègement sensible de la fiscalité des entreprises rendra superflues les aides et subventions, et créera l'environnement nécessaire pour les investissements qui permettront de sécuriser le niveau de l'emploi dans le pays.

Sind Sie **SPEDITEUR ODER CAMIONNEUR**

und haben Sie Probleme wegen Haftungs- und Versicherungsfragen im internationalen Güterverkehr (z.B. CMR) ? Wir helfen Ihnen gerne.

OSKAR SCHUNCK KOMMANDITGESELLSCHAFT

Zweigniederlassung Frankfurt/M.

Mainzer Landstraße 129 – Tel. : 069/232251 – Telex 04-12559

Foires et Expositions / Janvier 86

17.-26.1.1986 – Genève

Salon International des Véhicules Utilitaires
Tél. : 022/98 11 11

19.-22.1.1986 – Utrecht

Salon Professionnel du Bricolage – Tél. : 030/95 59 11

23.01.-25.01.1986 – IMA – Francfort

Salon International des Jeux et Distributeurs Automatiques
Tél. : 06121/52 40 71

24.01.-27.01.1986 – Campionara di Firenze – Florence

Salon International des Jeux et Distributeurs Automatiques
Tél. : 06121/52 40 71

24.01.-28.01.1986 – Sicut – Paris

Exposition Internationale de Chasse et des Armes
Tél. : 01/505 14 37

24.01.-02.02.1986 – Berlin

Semaine Verte Internationale Berlin – Salon de l'Agriculture, de l'Industrie Alimentaire et de l'Horticulture – Tél. : 030/3 03 81

25.01.-30.01.1986 – Londres

La Foire Anglaise du Jouet de l'Hobby – Tél. : 01/701 71 27

26.01.-30.01.1986 – ISM – Cologne

Salon International de la Confiserie – Tél. : 0221/82 11

27.01.-31.01.1986 – Midem – Cannes

Marché International du Disque et de l'Édition Musicale
Tél. : 01/505 14 03

28.01.-30.01.1986 – Helsinki

Salon du Prêt-à-Porter Finlandais – Tél. : 90/14 14 00

29.01.-01.02.1986 – Eurotech – Essen

Salon Européen des Pièces Techniques
Tél. : 0211/68 33 32

29.01.-01.02.1986 – Texbo-Farbe-Schutz – Salzburg

Foire Internationale pour les Textiles d'Intérieur, Revêtement de Sol, Tapis, Outils et Accessoires, Vernis, Peintures
Tél. : 06222/37 55 10

29.01.-02.02.1986 – Microdata – Copenhague

Conférence et Exposition des Micro Ordinateurs
Tél. : 01/51 88 11

29.01.-02.02.1986 – Fileme – Lisbonne

Salon International du Meuble et de l'Équipement de Bureau
Tél. : 639 04 48

29.01.-05.02.1986 – Hotelympia – Londres

Exposition Internationale de la Gastronomie
Tél. : 01/940 60 65

30.01.-03.02.1986 – S.E.A. – Grenoble

Salon Européen des Antiquaires – Tél. : 76/09 80 26

30.01.-03.02.1986 – Expogast – Luxembourg

Exposition de l'Équipement et des Installations pour l'Industrie Hôtelière – Tél. : 20/931

30.01.-02.02.1986 – Hambourg

Journées des Ordinateurs Électroniques – Tél. : 040/550 93 83

30.01.-02.02.1986 – Haus Energietechnik – Sindelfingen

Exposition pour Modernisation, Reconstruction, Construction de Maison – Tél. : 07181/7 65 66

Pour tous renseignements complémentaires la Chambre de Commerce se tient à votre disposition.

En ce qui concerne les dates indiquées, nous vous prions d'en demander confirmation auprès de l'organisation avant votre départ.

OFFICENTER SERVICES

SECRETARIAT

dactylographie, traitement de textes
correspondance, traductions

PERSONNEL

multilingue, toutes qualifications,
rapidement disponible, toutes durées

SOCIETES

création, gestion
comptabilité, ordinateur
adresse commerciale, siège social,
service poste, téléphone, télex et télécopie

CONTACTS - INFORMATIONS

contacts avec administrations publiques,
conseils fiscaux, juridiques, financiers,
commerciaux et économiques
informations de toutes natures

+

mise à disposition de bureaux, salle
de conférence et casiers individuels

OFFICENTER SERVICES

SEKRETARIAT

Schreibarbeiten, Textcomputer,
Korrespondenz, Übersetzungen

PERSONAL

mehrsprachig, vielfältig qualifiziert,
kurzfristig verfügbar, für jede Dauer

FIRMEN

Gründung, Verwaltung,
Buchhaltung, Computer
Geschäftsadresse, Firmensitz,
Post-, Telefon-, Telex- und Telefaxdienst

KONTAKTE - AUSKUNFTE

zu öffentlichen Stellen,
Steuer-, Rechts-, Finanz-,
Handels- und Wirtschaftsberatern
Auskünfte jeder Art

+

Teilzeitbereitstellung von Büro-
und Konferenzräumen sowie Schliessfächern

OFFICENTER

Bureaux :

FORUM ROYAL
25b, boulevard Royal
Luxembourg-Ville

Adresse postale :

FORUM ROYAL
25b, boulevard Royal
Luxembourg-Ville

Boîte Postale 1317
L-1013 Luxembourg

Tél. (352) 47 25 62 x
Télex 1476 oficen lu
Téléfax 46587 (G II + III)

OFFICENTER



OFFICENTER

wünscht allen MERKUR-Lesern ein
frohes Weihnachtsfest,
ein glückliches NEUES JAHR
und empfiehlt seine Dienste für 1986

souhaite aux lecteurs du MERKUR
un joyeux Noël,
une BONNE et HEUREUSE ANNÉE
et recommande ses services pour 1986

Propositions d'affaires

Les sociétés intéressées aux propositions d'affaires mentionnées ci-dessous sont priées de contacter la Chambre de Commerce.

Propositions de coopération

- Entreprise française qui vend des articles de ménage (gamme de cuisine, faïence et porcelaine, linge de maison, cristal taillé main) cherche partenaire au Luxembourg pour créer filiale et/ou vente en commun.
- Groupe français d'ingénieurs réalisant des études et assistant à une ou plusieurs phases de la réalisation d'un projet clef en main (e.a. constructions métalliques, ossatures pour industries et bâtiments, bâtis mécano-soudés) demande partenaire cherchant une base logistique en France, pour joint-venture.

Représentations

- Entreprise Anglaise cherche agent introduit dans le secteur des installations de chauffage, des équipements de ventilation ou de mesure pour l'énergie.
- Deutsches Unternehmen, Hersteller von Fördersystemen, sucht Importeure für Luxemburg. Der zukünftige Partner muß Erfahrung im Verkauf von Investitionsgütern und Kontakte zur chemischen, pharmazeutischen, kosmetischen und/oder Nahrungs-, Genussmittel-, Süßwaren-, Kunststoff-industrie haben.

Vente par correspondance

- Sociétés américaines recherchent des produits luxembourgeois se prêtant à la vente par correspondance.

Club des Exportateurs

Les prochaines réunions du Club des Exportateurs auront lieu:

lundi, 6 janvier 1986
lundi, 3 février 1986

de 17.00 h à 19.00 h
dans la cafétéria située au 4^e étage de l'Hôtel de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi,
Luxembourg-Kirchberg.

Pour tous renseignements supplémentaires, les intéressés sont priés de s'adresser à la Chambre de Commerce, tél.: 43 58 53.

Que faut-il pour une bonne gestion de fortune ?

une expérience internationale un savoir-faire éprouvé un service personnalisé

La gestion de fortune est une affaire de spécialistes : les banquiers suisses possèdent une grande expérience dans ce domaine.
Dès notre fondation, une clientèle internationale exigeante est suivie par nos experts.
A Luxembourg, vous pouvez aussi bénéficier de notre service de conseil.

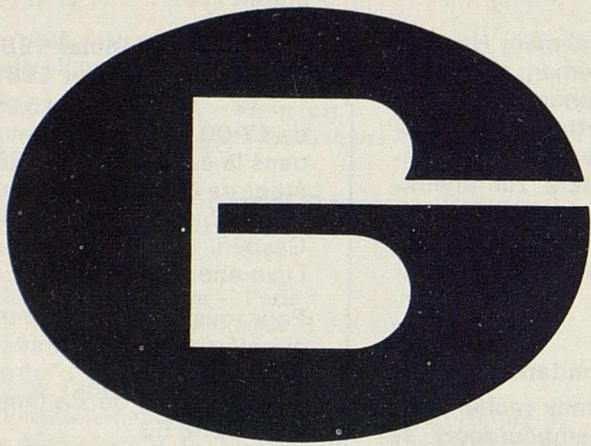
M. L. Ottaviani - Directeur
MM. P.F. De Vita, Ch. Genson - Sous-directeurs
6, Avenue Marie-Thérèse/Luxembourg
tél. 4 65 66-7-8



Lugano, Zurich, Chiasso, Lausanne,
Locarno, Luxembourg, Nassau

Banque du Gothard

l'expérience dans la gestion de fortune



**Banque
Générale
du Luxembourg**

Société anonyme

la banque
au service de tous